

VENDEDI 16 FÉVRIER 1889

ACTUALITÉS

C'est M. E. H. Clarke qui a répondu, aujourd'hui, au discours sur le budget du trésorier Ross, à Toronto.

Sir Charles Tupper vient d'arriver à Londres du retour d'un voyage à Paris. Il partira pour venir en Canada le 14 du mois prochain.

Une députation de manufacturiers de Montréal est arrivée hier à Ottawa pour protester contre le bill des combines de M. Wallace.

W. J. Reay fabrique 37 millions de verges de ruban par année, ou environ 22,731 kilomètres de longueur; si le ruban était étendu sur une seule ligne.

Les charretiers de voiture fine sont si nombreux à Londres, que leurs voitures marchant en procession serrée s'étendraient sur une longueur de 45 milles.

Les conservateurs de Toronto ont donné un banquet à M. Montague, hier soir. La contestation de l'élection de Haldimand a été confiée à M. MacCarthy.

Pendant le cours de l'année 1887, 42 personnes ont été tuées et 57 blessées sur les passages à niveau; de chemin de fer dans l'état du Maine; à Chicago il y a eu 142 morts par la même cause.

Le canal de quatre milles de long à travers l'isthme de Corinthe, en Grèce, est sur le point d'être achevé. L'histoire nous dit que cet ouvrage fut commencé sous l'empereur Néron il y a plus de 1700 ans. Les Grecs!

On a publié récemment à Londres un curieux volume, le recueil de tous les discours prononcés par les princes de G.-L. depuis vingt-cinq ans. Le Correspondant, de Paris, résume cet ouvrage dans un intéressant article, qui esquisse en même temps la jeunesse et les voyages de l'héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre.

Le volume contient environ cent cinquante discours prononcés à l'occasion des solennités les plus diverses et qui sont comme le tableau de l'histoire même de l'Angleterre depuis un quart de siècle.

Comme preuve du succès de la politique nationale, on constate que les importations de matières premières qui entrent dans la fabrication indigène, augmentent avec une rapidité étonnante. En 1868, ces importations atteignaient à peine \$5,355,000, tandis que l'an dernier elles s'élevaient à \$28,361,347. Et cela sans compter les importations de fer et autres métaux, particulièrement fabriqués, et qui récemment devraient porter ce chiffre à \$31,000,000. C'est ainsi que nous n'importons en 1868 que 1,250,000 livres de coton, tandis que vingt ans plus tard, il faut accuser 33,500,000 livres.

L'association des jeunes conservateurs de Toronto doit discuter dans quelques jours, de concert avec l'association des jeunes libéraux de la même ville, une question qui pourrait bien être transportée de ce parlement à Ottawa. L'on discutera s'il ne serait pas à propos de donner aux Etats-Unis pleine liberté de faire la pêche dans les eaux canadiennes en retour de la concession du Maine aux autorités canadiennes. Ces jeunes politiques de Toronto font bien de discuter cette éventualité qui pourrait peut-être se présenter plus tôt qu'on ne le croit.

Dans une autre colonne nous parlons de la dépréciation comparée des terres au Canada et aux Etats-Unis. Sir Richard Cartwright est d'avis que les terres en Canada ont perdu beaucoup de leur valeur, et il prétend pouvoir en juger en connaissance de cause, vu qu'il est lui-même grand propriétaire de terrains. Mais cet exemple de Sir Richard tombe à faux, car les terres qu'il possède ne lui ayant jamais rien coûté ne peuvent pas avoir pour lui perdu de leur valeur. L'Empire raconte comme suit comment Sir Richard se trouve propriétaire de si grands terrains dans les comtés de Frontenac, Lennox et Addington. Son grand père Richard Cartwright était en 1798 membre de la commission des terres de la couronne qui s'est réunie à Kingston, et il a eu soin alors de se tailler, avec l'aide de ses confrères dans la commission naturellement, un petit héritage de 33 terres qu'il a laissées à ses enfants.

Echos Parlementaires

M. Cook a donné avis qu'il demanderait au gouvernement de dire s'il est vrai qu'un ordre en conseil a été passé pour empêcher les propriétaires de scieries de jeter le bran de scie dans la rivière Ottawa.

M. Edwards a demandé copie de la correspondance au sujet de la remise de droits sur des machines importées dans la Colombie Anglaise, et la correspondance au sujet de la demande de M. E. P. Wright, d'Ottawa, pour une remise de droits.

M. Colter a été présenté à la chambre, hier après midi, par Sir Richard Cartwright et M. John Charlton. C'était pendant le dis-

cours de M. Landerkin à l'appui de sa motion demandant d'abroier le droit sur le maïs. M. Landerkin saisissant l'occasion prétendit que l'élection de M. Colter était un protêt contre la politique protectionniste, et une preuve que les amis de la réciprocité arrivent plus nombreux en chambre. C'est le troisième depuis l'ouverture de la session. Ils arrivent, a répliqué Sir John, mais nous ne partons pas. Cette saillie de Sir John a tourné les rieurs de son côté.

LA SÉANCE D'HIER.

La discussion sur la motion de M. Landerkin, demandant l'abolition des droits sur le maïs, a été désastreuse pour l'opposition.

MM. Amyot, Brien, d'Essex, et Campbell, de Kent, se sont séparés de l'urs amis sur cette question et ont tout à tour combattu leur politique.

Le discours de M. Gigault a eu beaucoup d'effet. Le député de Rouville a cité le Hansard du 9 avril 1878, et a montré que plusieurs des libéraux qui, aujourd'hui, demandent l'abolition des droits sur le maïs américain, parlaient et votaient en faveur d'une résolution proposée par M. Béchard, demandant que les droits fussent imposés.

UNE ERREUR

Le Sun, de New York, assure que l'annexion aurait pour résultat de faire augmenter la valeur des terres dans les provinces d'Ontario et de Québec. C'est un argument boiteux et une assertion qui manque absolument de base, dit la *Marée*. Le Sun n'a pas même le mérite de l'invention, car c'est à une des ritournelles favorites de nos excellents rouges—auxquels il faut être emprunté, du reste.

Les faits démontrent la fausseté absolue de cette prétention, et prouvent, au contraire, que la valeur de la propriété rurale augmente beaucoup plus rapidement sous le régime actuel que dans les Etats limitrophes. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à consulter les recensements de 1860 à 1880, tant pour le Haut-Canada et le Bas-Canada que pour les Etats de l'Est et du Centre. On voit par ces documents qu'il y a eu diminution de la valeur des fermes, dans une partie de ces Etats et que l'augmentation a été légère dans les autres, tandis que les provinces canadiennes ont réalisé des progrès merveilleux, durant ce même espace de temps, dans tout ce qui a trait à la valeur des terres et des propriétés rurales.

Nos cultivateurs n'ont donc aucun intérêt à rechercher l'assimilation désirée par MM. Goldwin Smith et Richard Cartwright.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement à ce point de vue que nous avons progressé plus rapidement que nos voisins immédiats. C'est sous presque tous les rapports que le Maine, le New-Hampshire, le nord de l'Etat de New-York sont restés stationnaires, ou à peu près, depuis un quart de siècle. Ils n'ont pas plus augmenté quant à la population et à la richesse générale que quand à la valeur du sol. Ce n'est pas de ce côté que les Etats-Unis ont pris le prodigieuse impulsion dont on parle tant : c'est du côté de l'Ouest. Les Etats du Nord, comme ceux du Sud, ont langué, depuis la guerre de sécession. Ce n'est pas à nous d'en venir leur sort, mais à eux d'en venir le nôtre.

Lettre de Québec

Québec, 14 février, 1889. Grand débat, hier soir, sur le bill de M. Mercier pour donner au gouvernement le droit d'incorporer des compagnies de chemins de fer et d'assurances, par lettres patentes.

M. Flynn a fait un discours irrefutable contre le projet. M. Mercier a fait un grand effort oratoire pour lui répondre. Il a produit de l'effet. M. Taillon a prononcé un magnifique discours, et remporté sans conteste son plus beau succès d'éloquence depuis le commencement de la session.

M. Trudel, de Champlain a eu l'indépendance de voter contre le gouvernement.

Les trois bills que la chambre

vient d'adopter pour la construction du prétendu chemin de fer Northern Pacific, sont des merveilles de législation spéciale.

Le chemin de fer autorisé par ces trois bills devra partir d'un point sur la rivière Ottawa, jusqu'à un autre point sur le fleuve St Laurent près de Québec, ce sera le Northern Central; c'est le premier bill. Le second chemin partira d'un point sur la rivière Chaudières, en face de Québec, et se dirigera jusqu'à Metapedia, ce sera le Eastern Pacific; et le troisième se dirigera de Metapedia jusqu'au bassin de Gaspé, ce sera le chemin de fer de Gaspé.

Juste là, tout est bien, mais où l'extraordinaire commence, c'est lorsque l'on dit que deux millions et demi de capital souscrit suffiront aux compagnies qui vont construire ces chemins de fer, et qu'aucun des actionnaires ne sera tenu de payer ce capital, qui ne sera composé que de parts distribuées entre les ingénieurs, entrepreneurs et personnes employées à favoriser l'entreprise.

L'argent nécessaire à la construction du chemin sera prélevé au moyen d'obligations s'élevant à \$20,000 par mille, et ces obligations pourront être émises sur simple location du chemin et production des plans. Belle garantie pour ceux qui achèteront des débetures. Qui leur dira que le chemin sera jamais construit.

Mais la compagnie a d'autres privilèges extraordinaires. Elle pourra posséder des terrains miniers et forestiers, exploiter ces mines et ces forêts, mais ceux qui auront avancé l'argent pour la construction du chemin de fer sur la foi des débetures n'auront aucun recours sur ces mines et ces forêts.

LETRE DE TORONTO

Toronto, 14 février 1889.

La séance d'hier a été animée et intéressante. Le chef de l'opposition y a livré la première bataille en règle au gouvernement, et il a fait preuve de beaucoup de talents et de tactique.

La ville de London ayant été poursuivie par le Bureau de Santé provincial sur l'accusation de corrompre tellement les eaux de la rivière Thames avec ses égouts, que la vie des habitants riverains était mise en danger, le jury a rendu un verdict disant que les égouts de London, se déversant dans la rivière Thames, se rendaient les eaux moins propres aux usages domestiques.

Ce n'était pas l'accusation, et M. Meredith prétend que le Procureur-Général, M. Mowat, sous l'autorité duquel la poursuite avait été instituée, n'aurait pas dû continuer ses procédures contre la ville de London, d'autant plus que depuis 25 ans on se sert plus d'eaux de la rivière Thames à une distance de 5 milles de London pour les usages domestiques, parce qu'elles sont contaminées non seulement par les égouts de cette ville, mais encore par ceux de plusieurs petits villages avoisinants, et surtout par ceux de l'Asile des aliénés de London, asile dont le gouvernement est responsable.

M. Meredith ne demandait d'ailleurs à M. Mowat qu'une chose des plus raisonnables : la nomination d'un comité ou d'une commission, au choix du gouvernement, pour s'enquérir des moyens à prendre pour remédier à ce mal.

M. Mowat a eu la maladresse de refuser la demande de M. Meredith, et celui-ci a eu l'habileté de faire voir à la chambre que le sort de la ville de London n'était pas seul en jeu, mais que plusieurs autres villes dans la province étaient exposées aux mêmes poursuites de la part du Bureau de Santé provincial.

M. Mowat a commencé à comprendre sa faute lorsqu'il a vu plusieurs de ses partisans adopter les mêmes vues que M. Meredith, mais il était trop tard pour reculer, et le vote était pris ne lui laissant qu'à l'inconnu ce qu'il lui voulait: "C'est vous que je veux," aurait répondu celui-ci d'un ton menaçant, et s'avancant pour entrer. Là-dessus MacNeil a tiré son pistolet qui est tombé mort sur le seuil de la porte, et quelques instants après, il a reconnu le défunt pour son beau frère nommé James Dellett.

Ds mauvais plaisants s'étaient amusés, par-là, à récomment, à afficher dans tout la région des avis communs : ceux qu'affichent les pseudo réformateurs de l'Indiana appelés White Caps. Le bruit s'était même répandu qu'une association de White Caps s'était formée dans le comté de Burlington, et lorsque MacNeil a ouvert la porte à son beau frère qu'il ne pouvait

UNE JEUNE CANADIENNE VIVANT SANS NOURRITURE.

Lewiston, 14.—Une jeune fille du Canada, qui est en ce moment à Lewiston, Maine, fournit depuis quelques jours un sujet de longues dissertations aux chroniqueurs de la presse américaine.

Joséphine Bédard est une jeune canadienne brune, très jolie, vive et aux yeux noirs, qui était en visite, le jour de Noël, chez son oncle No. 37 de la rue Birch, à Lewiston. Si son histoire est vraie, elle a vécu sans manger 2,550 jours, n'ayant rien pris autre chose que de l'eau. Jamais elle n'a faim et jamais elle n'est tourmentée du désir de prendre aucune nourriture.

Quand le reporter se présenta pour voir la jeune fille, c'était à l'heure du dîner. Tous les membres de la famille étaient à table pendant que Joséphine se bécotait en lisant un livre d'histoire.

Questionnée sur sa vie par le reporter, elle raconta qu'elle était née à Tingwick, dans les cantons de l'Est, au Canada, en 1872. Son père était cultivateur. Sa mère succomba à une maladie quand elle-même n'avait que trois mois. Comme presque tous les enfants, elle jouissait d'une bonne santé et était forte pour son âge. Joséphine fut mise à l'école pendant quelques mois et ensuite elle aida sa belle mère aux soins du ménage.

Le jour de Noël 1881, Joséphine tomba malade et le médecin constata que c'était la diphtérie; durant trois semaines elle fut entre la vie et la mort. Depuis le commencement de sa maladie jusqu'à présent, elle n'a pris rien autre chose que de l'eau, qu'elle ne prend qu'avec discrétion, comme la plupart des mortels. Aucun insecte ne peut réveiller son appétit; les plus beaux fruits n'ont aucun attrait pour elle.

Il y a plus. Il paraît que cette fille prodigieuse n'a pas manqué d'offrir à elle une foie de gens d'entreprises, qui lui ont fait des propositions, offrant de lui payer des sommes considérables, si elle consentait à les suivre pour se donner en spectacle au public.

Or, deux de ces personnes se la disputèrent maintenant devant les tribunaux, chacun d'eux prétendant que la jeune prodige a contracté des engagements avec lui.

CONDAMNATION A MORT

On écrivait de Chatham, chef-lieu du comté de Pittsylvania (Virginie), nous écrit que cette ville a été le théâtre du procès d'un jeune nègre, qui vient d'être condamné à mort pour avoir outragé une petite fille de sept ans.

Un jour du mois de mai dernier, le nègre G. P. de vingt ans, a rencontré, entre onze heures et midi, près de Danville, dans le comté de Pittsylvania, une petite fille, Jenny Pailock, qui était allée chercher l'eau à une source située à moins de cent pas de la demeure de ses parents. Pritchett, jeté sur la petite fille, l'a baillonnée, entraînée dans un endroit écarté et finalement outragé. Le misérable s'est enfui ensuite abandonnant sa victime sans connaissance.

Les fonctionnaires publics. Québec, 14.—Le débat est repris à la séance de ce soir, sur le bill de M. Peltier tendant à modifier les fonctions des fonctionnaires publics.

Le président de la Chambre propose comme amendement "que les présidents du Sénat, de la Chambre des Communes, du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative soient nommés à l'opération de la loi et que celle-ci devienne en vigueur le jour de sa sanction," afin d'ajouter le jour de sa sanction, afin d'ajouter le jour de sa sanction.

Le amendement est adopté et la troisième lecture du bill est de nouveau ajournée.

Quelques bills subsistent leur deuxième ou troisième lecture et la séance est levée à 11 heures.

TUÉ PAR SON BEAU-FRÈRE

Un drame mystérieux s'est déroulé pendant la nuit de dimanche à lundi dans une maison isolée, habitée par un nommé John MacNeil et sise sur la route conduisant de Shamong Station à Indian Mills, dans le comté de Burlington (New-Jersey).

MacNeil a été réveillé en sursaut par quelqu'un qui frappait violemment à sa porte vers minuit. Il faisait un temps affreux et la nuit était des plus obscures. Si l'on s'élève, on entendait d'un fusil de chasse, MacNeil est allé ouvrir la porte et a demandé à l'inconnu ce qu'il lui voulait: "C'est vous que je veux," aurait répondu celui-ci d'un ton menaçant, et s'avancant pour entrer. Là-dessus MacNeil a tiré son pistolet qui est tombé mort sur le seuil de la porte, et quelques instants après, il a reconnu le défunt pour son beau frère nommé James Dellett.

Ds mauvais plaisants s'étaient amusés, par-là, à récomment, à afficher dans tout la région des avis communs : ceux qu'affichent les pseudo réformateurs de l'Indiana appelés White Caps. Le bruit s'était même répandu qu'une association de White Caps s'était formée dans le comté de Burlington, et lorsque MacNeil a ouvert la porte à son beau frère qu'il ne pouvait

reconnaître à cause de l'obscurité, et surtout lorsque celui-ci lui a dit : "C'est vous que je veux," il l'a pris pour un de ces pseudo-réformateurs.

Telle est du moins, l'histoire racontée par MacNeil qui est allé se constituer spontanément prisonnier et corrobore par le témoignage de sa famille et de toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison. Ma s'aurait part, on dit dans le voisinage que MacNeil était depuis longtemps déjà en fort mauvais termes avec son beau-frère, et on l'accuse ouvertement de l'avoir tué au cours d'une querelle de famille.

UN ROMAN

Les dépêches de Montréal nous donnaient hier les détails de l'arrestation d'un jeune Français nommé Emile Victor Michés, sous la prévention on d'avoir commis un faux au montant de 2,500 francs, à Lyon (France) l'année dernière.

Il y a environ quatre ans le prévenu était employé dans une étude de notaire à Lyon. Son patron avait été obligé de démettre, Michés se trouvant à bout de ressources, s'empara d'un coupon de rente qui avait été laissé en dépôt chez son patron et ayant forgé le nom du possesseur, un nommé Antoine Bérichon, se rendit chez un courtier et reçut en échange la somme de 2,500 francs. Personne ne vint réclamer le titre en question et lorsque le notaire alla s'établir en Autriche, le prévenu s'engagea dans le second corps d'armée à Lyon. Il fut promu quelques temps après au grade de lieutenant.

Au commencement de février dernier, celui qui avait succédé à l'ancien patron écrivit à son successeur lui annonçant qu'un nommé Bérichon était venu réclamer un coupon qu'il ne pouvait trouver. Celui-ci le refusa au prétexte. En recevant cette nouvelle, croyant qu'il valait mieux mettre la frontière entre lui et la justice française, il déserta pendant la nuit et se rendit dans une petite ville avoisinant Genève (Suisse). Là, il fit la connaissance d'une jolie fille qu'il épousa un mois plus tard. C'oyant que la Suisse n'est pas assez éloignée, les jeunes époux partirent pour Montréal et arrivèrent ici en juin dernier. M. Michés trouva de l'ouvrage chez M. Beaujeu, marchand d'ornements d'église. C'est là qu'il fut reconnu et arrêté, à la demande du consul de France, M. Dubail. En réponse à certaines questions du magistrat Dugas, l'accusé a avoué qu'il connaissait l'être facile à son retour en France; il a aussi ajouté que la nouvelle serait le coup de mort de sa vieille mère qui demeure à Valença. Il sera écroué pendant quinze jours, en attendant que les papiers nécessaires à son extradition soient obtenus. Ce délai lui permet aussi d'obtenir un bref d'habeas corpus.

Le fonctionnaires publics. Québec, 14.—Le débat est repris à la séance de ce soir, sur le bill de M. Peltier tendant à modifier les fonctions des fonctionnaires publics.

Le amendement est adopté et la troisième lecture du bill est de nouveau ajournée.

Quelques bills subsistent leur deuxième ou troisième lecture et la séance est levée à 11 heures.

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

New York, 14.—On vient d'enserrer à Clyde (New Jersey) le célèbre Ruth Goshen, le géant le plus grand que le fameux Barnum ait jamais exhibé. Il a dix ans, Goshen passait ses hivers à Clyde, petite station de chemin de fer de Pensylvanie, près de New-Brunswick. C'est là qu'il est mort après une maudie de six mois environ.

Peut-être tout le temps qu'il fut malade, Goshen avait quatre hommes vigoureux pour le soigner et ils n'ont pas de trop lorsqu'il fallait le transporter hors de son lit et il ne pouvait plus bouger, Goshen, pieds nus, avait une hauteur de sept pieds deux pouces; ses épaules avaient deux pieds six pouces de large, et il pesait 634 livres. D'après des papiers trouvés chez lui, le défunt était né en Egypte et était âgé de soixante-dix ans environ.

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la noïté des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

Colonie de Terre-neuve.

Le Gouvernement de Terre-neuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemins de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long. Les soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. John's, Terre-neuve, qui les recevra jusqu'au 15.ème jour de mars, 1889.

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa Ont.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances ou INSPECTER VOS POIDS Allez chez le sousigné.

PRITCHARD ET ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL No. 175 RUE SPARKS

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockcliffe, dans la vicin角度 de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, en auto-piétons et au trafic généralment avec pouvoir de prélever des taxes de péage, tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous véhicules, chevaux et autres animaux, trois de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et être en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs fédéraux & provinciaux 48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la maille ou le télégraphe remplies avec promptitude.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DRUGUISTE 75-RUESPARKS-75

Prescription pour médecine et familles préparées avec soin. Communication téléphonique 1-2-88

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sûr en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la noïté des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

QUELQUE CHOSE DE MERVEILLEUX!

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B., (Successor de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaires, Etc. —BUREAU—

BELCOURT & MACCRACKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUEBEC

O'GARA & REMON

AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

Walker, McLean & Blanchet

AVOCATS Avocats, Solliciteurs, Agents Parlements, Notaires, Etc., etc.

GEO. McLAURIN, LL.B.

AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER

Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

TAYLOR McVEITY

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC. —BUREAU—

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS Agents pour la Cour Suprême et le Parlement

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Etc. BLOC ELGIN, RUE SPARKS

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC. ARGENT à ordre à 6 p. c. avec privilège de rembourser au mieux temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc. AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

DENTISTERIE

ELEGANTS ATILIERE DE DENTISTE A HULL

F. F. LEMIEUX

Avocat, Solliciteur, etc., Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.

DR FISSIAULT

DENTISTE COIN DES RUES RIDEAU ET SUSSEX

Mme LETCH, 485 rue Wellington

Agente pour la vente des corsets fins Star Yarns et à tous commandes

Mlle COLLINS

A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 319 rue Wellington, Ottawa

JOHN KERRIGAN

PLUMBIER SANITAIRE Spécialiste recommandé pour le poage des appareils de chauffage.

J. STEWART

Arpentur provincial et ingénieur civil, bureau au-dessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.